



**MAISON DE RETRAITE
DE ROSIÈRES-AUX-SALINES**

Rue du Paquis des Toiles
54110 Rosières-aux-Salines
Téléphone 03 83 48 80 00
Fax 03 83 48 12 52

17

PERSONNES QUALIFIEES

Conformément à l'article L311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

« Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ».

Les personnes qualifiées informent et aident les usagers à **faire valoir leurs droits**, sollicite et signale aux autorités les **difficultés ou éventuelles situations de maltraitance** et assure un véritable **rôle de médiation entre l'utilisateur et l'établissement**.

La liste des personnes qualifiées pour le département de Meurthe et Moselle est établie conjointement par l'ARS, la préfecture de région et le Conseil Départemental.

Liste des personnes qualifiées

en date du 05 septembre 2017

application de l'arrêté 2017 ARS N°0974- DISAS/DIRECTION DE L'AUTONOMIE N°465

- **Mme MATHIEU Sylvie** s.mathieu56@orange.fr

- **Mme ANDREUX Marie-Thérèse** andreux.mtherese@wanadoo.fr
31 rue Catherine Opalinska - 54 500 VANDOEUVRE